



## CSA de réseau de préfectures du 18 juin 2024

Informations présentées par la Secrétaire général adjointe du MI : Fabienne BALUSSOU, DMATES

- **Drame au SGAMI Sud-Est** : minute de silence en l'hommage du contrôleur, décédé dans ce drame sur le site de Montélimar
- **Point d'actualité :**
  - **Elections politiques** : la SGA salue l'engagement des agents des préfectures dans la réussite de ces élections
  - **Elections européenne :**
    - Mise en place d'un nouveau système d'information facilitant la fiabilisation des résultats
  - **Election législative des 30 juin et 7 juillet 2024 :**
    - C'est un événement intense en termes d'organisation qui nécessite la mobilisation de l'expertise des agents des services élections pour sa mise en œuvre
  - **Jalonnement mémoriel 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement** : La SGA remercie les agents pour leur engagement dans l'organisation des cérémonies de commémorations
  - **Mayotte et Nouvelle Calédonie** : La situation reste sous tension avec des violences importantes, le MI envoie des renforts notamment des Hauts fonctionnaires
  - **JOP 2024**: le séquençage du relai de la flamme olympique conduit à une grande mobilisation des agents sur ces événements
  - **Elections professionnelles 2026** : Travail à venir sur la cartographie des instances. Maintien du format CSA unique Préfecture et SGCD en local

### Points pour avis

#### **Modification du Règlement Intérieur du CSA de réseau des préfectures pour porter à 3 minimum le nombre de CSA par an**

Fidèle à sa volonté de permettre à ces instances de dialogue social d'aborder un maximum de situations impactant l'organisation et les conditions de travail des agents de préfectures et SGCD, **la Cfdt a voté favorablement**

#### **Projet de Décret sur la mise en place des Pôles France Asile**

- Le projet de décret concerne la mise en place des pôles France Asile créés par la loi n°2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration. Il précise les nouvelles modalités d'introduction de la demande d'asile qui s'appliqueront aux demandes d'asile enregistrées dans des pôles territoriaux France asile.
- L'objectif est, à terme, que, sur les 36 sites des préfectures où il existe des GUDA, actuellement composés d'agents des préfectures et de l'OFFI, des pôles France Asile soient créés dans lesquels l'OFPPA sera également présent

- Dans un premier temps, il y aura 3 sites Pilotes à Metz, Toulouse et Cergy qui devront être opérationnels à l'automne 2024. Les aménagement de locaux sont en cours.
- Le but affiché par l'administration est que le demandeur d'asile puisse exécuter les 3 étapes de son parcours en une journée au sein d'un même lieu où seront présents les agents de préfecture, de l'OFFI et de l'OFPPRA et ainsi gagner du temps et réduire les délais de traitement des dossier, l'introduction de la demande ayant vocation à se faire le même jour que l'enregistrement.
- L'administration, qui ne doute jamais de rien, nous garantit qu'il n'y aura pas d'impact pour les agents de préfectures

Pour la CFDT, plusieurs enjeux sont présents dans ce projet :

- Si la réduction des délais peut paraître, de prime abord, séduisante, **il ne faut pas que cela impacte les droits des demandeurs et les conditions de travail des agents : amplitude horaire, cadence et rythme de travail, gestion des flux, sécurisation des lieux**
- D'ores et déjà, les travaux en cours impactent sur certains sites pilotes les agents de certains services et nécessitent déménagement et réaménagement de locaux
- **La réforme se fait à moyens constants alors que les services des étrangers ont déjà des difficultés à faire face aux flux et aux charges de travail trop importantes**
- Même si l'administration s'en défend, **l'accélération des process de décision risque d'impacter fortement les autres services des services étrangers comme le droit au séjour et l'éloignement : l'effet « domino » risque d'être redoutable**
- Aucun process relatif à **la sécurisation des lieux** pour les agents ne nous a été transmis, en dehors des plans des travaux en cours
- Nous n'avons pas de retour des consultations des instances de dialogue social de l'OFPPRA et l'OFFI

**Pour toutes ces raisons, la CFDT a émis un vote défavorable sur ce projet de décret.**

#### Points pour information :

##### ➤ Charte de déontologie.

Elle se veut un document de référence synthétisant les principes s'appliquant aux agents public au sein du MI autour de certains axes visant à protéger l'agent dans le cadre de l'exercice de ses activités : dignité, impartialité, intégrité et probité, neutralité (politique et religieuse notamment) et laïcité, secret et discrétion professionnelle, réserve, obéissance hiérarchique et loyauté, prévention des conflits d'intérêt, cumul d'activités...

Pour la CFDT, cette charte a pour mérite de centraliser dans un seul document, l'ensemble des attendus et obligations qui incombent aux agents public, de les faire connaître le plus largement possible et de **prévenir les possibles sanctions disciplinaires en lien avec une méconnaissance de ces éléments.**

- **La CFDT a porté la question des réseaux sociaux afin que cette problématique soit abordée dans les fiches accessoires à la charte. Elle déplore que la question de la protection fonctionnelle des agents n'y ait pas été inscrite.**

#### Rencontres de l'ATE :

- 404 tables rondes ont été organisées et un seul atelier national.

- Compte tenu des incertitudes en lien avec les élections politiques en cours, le processus de concertation est mis entre parenthèses.
- Les synthèses locales seront malgré tout rédigées et remontées en administration centrale : une première synthèse nationale devrait avoir lieu en début d'été.

### Autres sujets abordés :

- **Evaluation professionnelle sur Esteve** : taux de 83% d'entretien professionnelle saisis, suivi et relance des services plus aisée, pour les recours contre les entretiens retour au document papier
- **Avancement** : Pas de réponse sur le suivi des avancements des services étrangers, une erreur de calcul sur le garde de SACE a conduit à des listes plus importantes qu'escomptés

**Pour la CFDT**, de façon générale, les taux de promotion et avancement restent insuffisants et souvent injustes pour offrir une réelle dynamique des parcours professionnels

- **Programme Persée** :
  - les contractuels et titulaires affectés sur les plateformes sont en cours de formation
  - Pour la plateforme 360° des formations métiers et une mallette de la SDRH sont mises en place
  - A l'issue de la période d'expérimentation, une évaluation sera mise en place avec des indicateurs visant à mesurer la performance mais également la qualité de vie et les conditions de travail des agents
  - Il y aura un rapport d'expérimentation en amont d'une éventuelle généralisation

**La CFDT** demande que ces éléments soient transmis aux représentants du personnel en amont de toute décision de généralisation.

- **Système d'information des armes (SIA)**: un certain nombre de dysfonctionnements constatés dont 30 en passe d'être réglés dans une mise à jour à venir.

**Pour la CFDT**, en termes de méthode, avant généralisation du SIA, on aurait pu penser à un système permettant de tester les différentes extensions du système sur les sites pilotes et éviter des pressions et tensions supplémentaires aux agents qui ont dû pallier les dysfonctionnements du système.

- **BUDGET** : importante baisse de budget, impact sur le BOP 354 :

- 21 millions sur la masse salariale. Pas d'impact sur les créations d'emplois prévues sur l'ATE dans le cadre de la LOPMI ; impact sur les mesures en gestion : décalage de prise de fonction ou d'arrivée
- 41 millions sur crédit de fonctionnement : annulation des programmes ou projets au niveau administration centrale surtout

**CIA** : **La CFDT** s'est inquiétée, de savoir si dans un contexte de réductions budgétaires, certaines pratiques ne visait pas à baisser le montant des CIA des agents pour donner des largesses sur la prime JO. **La CFDT** a exigé l'étanchéité totale entre les deux dispositifs (CIA et prime JO) et demandé, une nouvelle fois, le montant de l'enveloppe des primes JO sans succès. Le SG du Mi a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'une demande du MI. Un rappel devrait être fait au préfet

- **Elections** : la loi de finances de 2024 ne prévoit pas de crédits pour les élections législatives anticipées. Il faudra une loi de finances rectificative pour adapter le budget. L'administration doit communiquer sur le délai de paiement des indemnités dues aux agents pour ces élections.
- **Bilan des heures écrêtés en préfecture en 2022 et 2023** :
- **La CFDT** souligne que, même si le bilan est incomplet, il est révélateur d'une surcharge de travail et d'un engagement des agents dans leurs missions de service public puisqu'il met en exergue que les agents donne en moyenne 6 à 7 jours par an gracieusement à leur administration. **La CFDT** remercie l'administration d'avoir produit ces éléments réclamés à de nombreuses reprises. Elle souligne qu'il sera important de voir l'évolution dans le temps mais craint que le nombre d'heures augmente car la charge de travail ne cesse de croître dans les préfectures, sous-préfectures, SGAR et SGCD et cette année est une année record au regard des événements supplémentaires auxquels les agents doivent faire face : JO, commémorations, élections législatives anticipées....